



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 29 SEPTEMBRE 2016**

Le trente juin deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Edwige LAVAL, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT (excusés)

**REPRESENTE (S)**: Daniel LAGARRIGUE (par Alfred Mathieu TERLIZZI),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne GIETHLEN

**DATE DE CONVOCATION** : 22 septembre 2016

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- La fête de la Pomme organisée sur le site de la source thermale le dimanche 9 octobre
- Les remerciements du SDIS au SIVU Miers-Alvignac pour la mise à disposition du site thermal à l'occasion de l'animation « Les Mascottes » le 3 septembre
- La carte et les nouveaux noms des Régions de France
- Les remerciements de M. le sous-préfet de Gourdon pour l'accueil de la municipalité lors de sa visite du village le 20 septembre
- La lettre de la Fédération Départementale des foyers ruraux qui alerte les élus du Lot sur la situation financière difficile qu'elle connaît actuellement dans le fonctionnement de son service de cinéma itinérant CinéLot
- L'information de la Caisse d'Assurance Maladie du Lot sur la campagne de dépistage de la rétinopathie du patient diabétique. Une orthoptiste recevra sur rendez-vous les patients diabétiques à l'hôpital de Saint-Céré du 7 novembre 2016 au 30 janvier 2017.
- L'annonce de la tenue au foyer rural d'Alvignac d'une soirée de projection du film «Avoir 15 ans sur les causses du Quercy» par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy le vendredi 18 novembre 2016. Quelques jeunes alvignacois ont participé au tournage de ce film.
- L'appel à projets du PNR des Causses du Quercy pour impliquer les jeunes sur des actions collectives
- Le magazine des Parcs Naturels Régionaux de France

- Le magazine de l'Association des Maires Ruraux de France.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

### A. Terlizzi :

travaux des agents :

- Remise en état du pont sur le ruisseau de la Baule situé sur le chemin communal devant le moulin
- Nettoyage soigné du site de la source thermale
- Réalisation de travaux (tranchées, poses de canalisations) sur le site thermal, travaux à réaliser dans le cadre de la procédure d'agrément.
- Déplacement de canalisations (assainissement, pluvial) aux Barrières Basses
- Taille et nettoyage des parterres et végétaux
- Réparations sur le réseau d'égouts de l'Avenue de la Source
- Traçage des emplacements de stationnement PMR
- Travail important de préparation, rangement et démontage des installations pour les animations estivales

### K. Campdoras-Ragon :

La fête votive s'est très bien passée. L'équipe en place souhaite laisser la place aux jeunes. Une bonne troupe est prête à repartir et les anciens seront là pour les aider.

### J.L Lambert :

Les marchés gourmands de cet été ont réuni environ 80 personnes à chaque fois. Malgré l'animation musicale mise en place cette année, le nombre de participants reste assez faible. Les producteurs sont également difficiles à trouver. Une réunion sera organisée dès le début de l'année pour revoir l'organisation de ces marchés.

Il souhaite pouvoir fédérer toutes les associations sur un projet à l'échelle de la commune (décoration du village pour les fêtes, par exemple). Ce projet rejoint l'action 39 de l'Agenda 21. Une info sera faite sur le prochain petit bulletin et plusieurs conseillers se chargent de joindre les différentes associations pour en discuter.

### S. Martignac :

Elle rencontre les jeunes de l'Eau-asis le samedi 15 octobre. Ils ont commencé les travaux de peinture pour embellir leur local.

Le PNR des Causses du Quercy a lancé un appel à projets envers les jeunes du territoire pour 2016-2017. Il vise à soutenir les initiatives locales et mobiliser les jeunes sur des actions collectives. Elle leur présentera la plaquette d'information.

Elle rappelle la Veillée du PNR le 18 novembre sur la projection du film « Avoir 15 ans sur les causses du Quercy ». Un pot convivial clôturera la soirée.

Elle évoque le projet « SLAM » porté conjointement par le PNR et l'ADDA. A. Terlizzi participera à la réunion de présentation et en fera le compte rendu lors de la prochaine séance.

Les animations de fin d'année auront lieu les 3 et 4 décembre. Le samedi 3, les enfants sont invités à assister à un spectacle de la troupe « La Puybrenelle » à la résidence Belambra. Le dimanche 4, les aînés

se rendront au restaurant « Au fil de l'Eau » à la Source pour partager un repas avec les élus.

#### Ph. Kerninon :

Il fait un point rapide sur la rentrée des classes. Elle s'est très bien passée sur les 3 pôles. Les effectifs sont stables : 48 enfants à Alvernac (maternelle), 19 enfants à Miers (CP et une partie du CE1) et 49 enfants à Rocamadour (2ème partie du CE1, CE2, CM1 et CM2).

Deux nouveaux agents travaillent sur le pôle de Rocamadour depuis la rentrée en remplacement de Dominique Navarro et Sandrine Druart. Il s'agit de Claudine Robine et Emmanuelle Fafin. Andrew Cave remplace Lydia Doré-Dalmasso sur le pôle de Miers. Les agents qui assurent les animations du cadre périscolaire sur les 3 pôles prépareront un film qui pourrait être projeté le jour de la kermesse.

Il présente plusieurs devis pour l'aménagement du Samayou : pose d'un filet sur le mur du fond de terrain, installation d'agrès de street workout, réparation du sol amortissant de l'aire de jeux. Ces devis représentent un montant très important. Ils seront étudiés précisément.

La dernière réunion de l'équipe Agenda 21 a principalement porté sur la préparation du prochain Festival qui aura lieu à la Source le dimanche 28 mai 2017 sur le thème de l'eau.

I. Livi et E. Branche ont tenu un stand Agenda 21 lors du festival Festifermé à Rocamadour. Elles ont pris contact avec tous les participants pour présenter les actions de l'Agenda 21 et le Festival 2017.

C. Mey-Fau, Conseillère Départementale, essaye de mettre en place un service de co-voiturage sur le secteur qui permettrait à des personnes isolées de se rendre à des rendez-vous médicaux par exemple. Le démarrage est difficile.

#### I. Cépède-Lascoste :

Elle présente l'opération du Syded visant à la mise en place d'un programme annuel nommé "Commune 100% Compostage". Ce programme propose un soutien humain (technique, méthodologique, animations, formations...) et financier jusqu'à 1 000 € maximum par commune et par an pour aider à la mise en place d'actions en faveur du compostage et la pratique d'un jardinage pauvre en déchets. Dix communes pourront en bénéficier chaque année.

Elle propose de candidater à l'opération 2016/2017 de ce programme et d'en assurer la charge de référente.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de candidater à l'opération 2016/2017 du programme "Commune 100% Compostage" du SYDED
- de désigner Mme Isabelle Cépède-Lascoste en qualité de référente.

### **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

#### SOURCE THERMALE

Le SIVU Miers-Alvernac, en réunion le 15 septembre, a listé les travaux à terminer sur le site thermal dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'agrément. Le forage de la Sole situé derrière l'usine d'embouteillage doit être relié au système d'enregistrement de mesures du local de captage. Les canalisations et pose de gaines ont été réalisées par les agents. L'entreprise Hydro Assistance

interviendra pour la mise en place de l'instrumentation pour ce forage et celui de la Source Salmière. J. Nicot, architecte, prépare le plan des futurs sanitaires qui seront construits près du restaurant cet hiver. Les travaux seront majoritairement faits en régie par les équipes techniques des deux communes. Les anciennes toilettes et l'usine d'embouteillage seront démolies.

Le SIVU étudie les conditions de mise à disposition du site thermal pour toutes les associations, ainsi que des particuliers pour des fêtes privées.

La souscription faite auprès de la Fondation du Patrimoine pour le Pavillon des Eaux a été clôturée. Elle a permis de récolter près de 40 000 €.

### INTERCOMMUNALITE

A. Terlizzi fait le compte rendu de la réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui a eu lieu le 28 septembre. La CDCI a acté la création au 1er janvier 2017 d'une nouvelle communauté qui sera constituée de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, la Communauté de Communes Cère et Dordogne et la Commune Nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy. Cette communauté, avec 79 communes et environ 48 000 habitants, deviendra l'une des principales intercommunalités du département.

L'amendement déposé par M. Pradié, président de la Communauté de Communes de Labastide-Murat, visant à la création d'une communauté de communes Causse Central avec les communes de Couzou, Carluçet et Le Bastit ainsi que des communes du Grand Figeac, a été rejeté. Labastide-Murat devrait rejoindre Gourdon.

Tous les élus du Pôles Gramat-Padirac sont invités à participer à une réunion le mercredi 13 octobre à 20h 30 à la salle de l'horloge de Gramat pour la présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées).

### SALLE MULTIACTIVITES

A. Terlizzi fait le compte-rendu de la réunion du 11 août concernant le projet de salle multiactivités avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) et le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot). Les critères concernant la construction (implantation, superficie, matériaux, aménagement des abords ...) ont été fixés. Le SDAIL prépare une convention pour fixer les limites de son intervention. La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre sera lancée en tout début d'année 2017. La date de fin de travaux est prévue pour septembre 2019.

L'acte définitif pour l'achat du terrain sera signé fin novembre. Un contrat de prêt à usage sera fait avec les fermiers pour 4 ans et pour une superficie d'1ha 50 ca environ.

### ACHAT MATERIEL ET ILLUMINATIONS

A. Terlizzi informe les élus qu'il est nécessaire de compléter l'équipement de la commune en installations lumineuses pour les fêtes. Un devis a été demandé à la société Lumifête (Toutelectric Cahors) pour l'achat de grandes guirlandes, boules et étoile. Il est d'un montant de 3 999.97 € TTC.

Il expose que l'équipement informatique de la bibliothèque est obsolète et présente de gros problèmes de fonctionnement. Ce matériel avait été mis en place par le Département à l'ouverture de la bibliothèque. Le renouvellement est indispensable pour la tenue de l'inventaire et des prêts, ainsi que le fonctionnement du point multimédia. Le devis proposé par le Département s'élève à 360.40 € HT (mini PC fixe, imprimante jet d'encre).

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent les devis présentés
- décident le règlement de ces équipements en section d'investissement,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

### **DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME**

A Terlizzi rappelle aux élus que la commune d'Alvignac bénéficie du classement "Station Classée de Tourisme". C'est le groupement de communes Miers-Alvignac qui a été érigé en station hydrominérale le 5 mars 1927.

Le classement offre plusieurs avantages (surclassement démographiques, majoration des indemnités, perception directe des droits d'enregistrement...).

La loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 a formalisé la refonte de la procédure de classement, les critères antérieurs se révélant obsolètes. Les critères essentiels à réunir actuellement sont :

- hébergements touristiques de nature et catégories variées
- créations et animations culturelles, sportives patrimoniales ...
- commerces de proximité et structures de soins
- plan local d'urbanisme
- information touristique
- accès au territoire et circulation intérieure pour tous

La procédure impose dans un premier temps un arrêté ministériel de classement en commune touristique. La demande de classement en commune touristique a été déposée par la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne et l'arrêté préfectoral de classement de la commune d'Alvignac en qualité de commune touristique a été signé par la Préfète le 18 mai 2016.

Le classement d'Alvignac arrivant à échéance le 31 décembre 2017, un dossier de demande de classement "Station Classée de Tourisme" doit donc être déposé rapidement.

Le Maire présente le dossier qui sera déposé en Préfecture dans les prochaines semaines.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorisent le maire à solliciter le classement en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R. 133-38 du code du tourisme,
- approuvent le dossier de candidature présenté,
- donnent pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### **STATION DE TOURISME : CLAUSE A INSERER RELATIVE À L'HYGIENE ET AUX EQUIPEMENTS SANITAIRES**

A. Terlizzi informe les élus que dans le cadre du dossier de demande de classement en station de tourisme, la commune doit justifier qu'elle n'a pas fait l'objet, durant les trois années qui précèdent l'année de la demande de classement, d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait.

En l'absence de notification, mise en demeure ou constat d'infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait, depuis trois ans, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que

la commune n'a pas fait l'objet d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent l'année de cette demande de classement.

### **BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

A. Terlizzi informe les élus que le Bureau d'Information Touristique sera installé dans les locaux de la Mairie. Il présente les esquisses d'aménagement réalisées par J. Nicot, architecte, pour son intégration. Il est prévu que l'entrée des bureaux de la Mairie soit déplacée. La cloison de séparation avec le hall d'accueil sera supprimée et le mobilier réagencé. L'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne mettra à disposition toute la documentation papier, l'accès au serveur de l'Office, ainsi qu'une tablette numérique accessible 24h/24h.

Les élus, après en avoir délibéré, donnent tout pouvoir au Maire pour engager les travaux nécessaires à cet aménagement et signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### **CIRCULATION AUTOMOBILE : ETUDE DU RAPPORT DU SERVICE TERRITORIAL ROUTIER DU DEPARTEMENT**

O. Faure présente le rapport établi par le STR (Service Territorial Routier) du Conseil Départemental sur les points noirs relevés dans la commune (carrefours dangereux, vitesses excessives ...). Plusieurs points sont à étudier précisément pour mettre en place les corrections nécessaires.

- Carrefour RD 673/Le Papaillou : Une haie doit être taillée plus sévèrement et la bande blanche du Stop doit être avancée de 50 cm afin d'améliorer la visibilité.

- Carrefour RD20/ Lotissement l'Eau Vive : un sens interdit sera installé pour condamner la sortie sur la RD 20.

- Un sens unique sera installé sur la rue du Mercadiol. Les véhicules venant de l'Avenue de la Source devront rejoindre le carrefour de la Poste pour revenir sur la route de Padirac.

Un contact sera repris avec le STR afin de déterminer un aménagement de la circulation sur le secteur Rue du square-Rue de Samarre- Rue du Couderc- RD 20 pour limiter la vitesse excessive des véhicules.

L'harmonisation des zones 30 sur l'ensemble du bourg sera également évoquée.

Les élus autorisent le maire à prendre toute décision nécessaire à l'application des mesures sur les carrefours RD 673/le Papaillou et RD 20/L'eau vive.

### **Ad'AP : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

**VU** le code de la construction et de l'habitation,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

**VU** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP),

**VU** le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et

de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

**VU** l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans le cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

**VU** l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation,

Compte tenu du patrimoine conséquent de la commune et des difficultés liées à l'évaluation des travaux à entreprendre, une demande de proroger le délai de dépôt de l'Ad'AP pour 12 mois a été déposée et accordée par la préfète.

Un groupe de travail réunissant des élus communautaires et communaux a été créé en vue d'engager une démarche commune, aboutissant à la création d'un groupement de commandes réunissant 18 communes intéressées du territoire et la communauté de communes en vue de confier à un bureau d'études la réalisation d'un diagnostic portant sur l'accessibilité des ERP et IOP communautaires et communaux et la constitution du dossier d'Ad'Ap.

Le Maire présente les rapports de diagnostic établis par le bureau d'études Quali Consult, faisant ressortir l'état d'accessibilité des ERP et IOP déclarés non conformes, ainsi que le montant des travaux préconisés en vue de leur conformité. Il présente ensuite la proposition de planning annuel de réalisation des travaux et le budget nécessaire à cette mise en conformité, sur une période déterminée.

CONSIDERANT que l'Ad'AP est un engagement permettant de procéder aux travaux de mise aux normes d'accessibilité dans un délai déterminé et limité avec un engagement de programmation budgétaire sincère pour le réaliser,

CONSIDERANT que l'état des diagnostics d'accessibilité réalisés pour les 4 bâtiments et 1 IOP non conformes fait apparaître un montant estimé de **24 030 € HT** de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**-D'ADOPTER** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;

**-D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant et à déposer la demande d'Ad'Ap auprès de la préfecture.

### **DECISION MODIFICATIVE N°3 : VIREMENT DE CREDITS**

A. Terlizzi informe les élus que le décompte de fin de saison 2014-2015 du Casino d'Alvignac met en évidence un trop-perçu de 2 586 € par la commune. Cette somme doit leur être remboursée. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour abonder le chapitre 67.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer le virement de crédit comme ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire. :

<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
Compte 61523 : 2 600 €	Compte 673: 2 600 €

## QUESTIONS DIVERSES

- A. Terlizzi informe les élus de l'organisation du "Jour de la Nuit", le samedi 8 octobre. Une animation autour de l'observation des étoiles aura lieu au Lotissement des Malaudes avec l'équipe d'Astronomie sous le Ciel Lotois. En cas de mauvais temps, l'animation aura lieu au foyer rural.

- La visite de M. le sous-préfet a été très intéressante. Après la présentation en mairie de la commune et des projets, il a visité le Casino en présence de M. Arévian, propriétaire, qui lui a exposé les travaux de réaménagement en cours. Il s'est ensuite rendu à la Source Thermale pour voir les travaux réalisés par le SIVU Miers-Alvignac : rénovation du Pavillon des Eaux et mise à disposition de l'eau thermale.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 octobre à 20h 30.

Fin de séance à 23h 35.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT